

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à la salle Lévis St-Yves, mardi le 30 janvier 2024 à 14h45.

Sous la présidence de Monsieur Michel Pelletier, maire. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Regent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Assiste également à la séance extraordinaire :

Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 14 h 46, sous la présidence de monsieur Michel Pelletier, maire.

019-01-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey, appuyé par la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Mandater monsieur Francis-Paul Gélinas ingénieur à la MRC de Maskinongé
- 3) Période de questions
- 4) Clôture de l'assemblée

Le conseiller Denis Bergeron dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question, cette situation n'affectant pas le quorum.

020-01-2024 MANDATER MONSIEUR FRANCIS-PAUL GÉLINAS INGÉNIEUR À LA MRC DE MASKINONGÉ

ATTENDU QUE dans le cadre de la TECQ 2019-2024, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu du MAMH une subvention lui permettant de faire les travaux d'aqueduc sur son réseau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont dans le cadre dudit projet de la TECQ 2019-2024, doit entamer des travaux de remplacement et de réfection prolongement de conduite sur son réseau

d'aqueduc en tenant compte du délai accordé par la TECQ soit le 31 décembre 2024 date butoir ou les travaux devront être complétés;

ATTENDU QUE les élus ont pris la décision de confier l'étude du projet de prolongement et la réalisation du mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate monsieur Francis-Paul Gélinas ingénieur à la MRC de Maskinongé à produire les différents livrables et le suivi des travaux dudit projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

021-01-2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu de clore la présente séance à 14h50.

Michel Pelletier, maire

Mamon Kaba Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.